Libellé
inconnu

Favoriser l’accès de tous au savoir

Fidèle à sa signature « L’esprit grand ouvert sur le monde », l’ICP agit pour l’inclusion des personnes en situation de handicap. C’est d’ailleurs l’un des objectifs de son plan stratégique qui fait du développement intégral de l’étudiant l’un de ses axes majeurs.

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



Depuis 10 ans, **l’ICP accompagne ses étudiants en situation de handicap** via son programme **ICP Handicap**. Il prend ainsi en compte tous les types de handicap pour offrir à tous les **conditions de réussite optimales et adaptées**. En 2021-2022, 274 étudiants sont ainsi concernés, soit 5 fois plus qu’en 2016.

Un suivi personnalisé

Pour répondre aux besoins spécifiques de ces étudiants, l’ICP, à travers la Délégation à la vie du Campus, a mis en place des **référents handicap au sein de chaque faculté, institut et organisme.** Les étudiants sont également accueillis et encadrés par l’ **Espace santé**, en appui avec l’un des services de santé universitaire (SSU) de Paris, partenaire de l’établissement.

Afin d’anticiper les aménagements compensatoires à mettre en place, l’ICP incite les étudiants à rencontrer les différents acteurs de la politique Handicap de l’ICP et ce, dès les portes ouvertes ! Tout futur étudiant est donc invité à rencontrer le référent handicap et l’infirmier responsable de l’Espace santé de l’ICP pour y **formuler sa demande d’aménagements.** Une rencontre avec le médecin du SSU est alors effectuée avant que l’ICP ne valide et mette en place les aménagements idoines.

Actuellement, les demandes formulées concernent principalement :

une **majoration du temps d’étude et d’examens**,
un **étalement du cursus dans le temps**,
ainsi que le **matériel pour étudier** (ordinateur portable, logiciels spécifiques) **ou du soutien** (preneur de notes).

Des campus accessibles

Que ce soit sur le campus parisien ou sur le campus rémois, les locaux de l’ICP sont installés dans des bâtiments historiques. Ils font régulièrement l’objet de travaux pour **améliorer l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite**. La plupart des espaces sont d’ores et déjà accessibles.

Une équipe mobilisée

La **communauté universitaire de l’ICP est pleinement investie** et s’appuie sur des acteurs compétents et bienveillants, et notamment :

l’Espace Santé, composé de l’infirmier et d’un espace d’accueil et d’écoute psychologique,
des référents handicap présents au sein de chaque faculté, institut et organisme de l’ICP,
d’un correspondant au Secrétariat Universitaire,
du responsable du Service de l’insertion professionnelle
et de l’ensemble des équipes de la Délégation à la vie du Campus.

La **commission Handicap**, instance dédiée à l’amélioration de l’inclusion sur les campus, est également portée entre autres par le Vice-Recteur à la stratégie et au développement académiques, le directeur de l’immobilier et des services généraux, la DRH ou encore la Direction Mécénat.

Lieu(x) :
Publié le 18 mars 2022 – Mis à jour le 18 mars 2022

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags